

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvére à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Réalisation des études de sécurité des déplacements en agglomération - MAPA - Autorisation
--

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre global de sa politique en matière de sécurité routière, la Communauté Urbaine de Bordeaux a constitué, depuis de nombreuses années, une base de données des accidents de la circulation à partir des fichiers transmis par la Police Nationale et la Gendarmerie.

L'exploitation de cette base de données, au travers d'études de sécurité routière, permet de définir des pistes d'actions, tant en matière d'aménagements d'infrastructures, que de communication ou d'information.

Ces études se déclinent en :

- études d'enjeux permettant de connaître l'accidentologie en mettant en évidence le nombre d'accidents et de victimes associés à un lieu, un ensemble d'usagers, une période, un mode de déplacement...
- diagnostics de sécurité de type ponctuel (point singulier, carrefour), de type linéaire (axe, itinéraire) ou de territoire (quartier, ville, agglomération...). Les diagnostics expliquent les accidents, justifient les objectifs de sécurité et identifient les pistes d'actions.
- études des actions à mettre en œuvre répondant aux objectifs de sécurité issus des diagnostics

Dans cette perspective, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'étendue et le rythme des besoins ne pouvant être connus avec précision au moment de la consultation, il est proposé que ce marché soit de type à bons de commande, pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification renouvelable 1 fois, avec :

- un minimum annuel de 25000 € HT
- et
- un maximum annuel de 75000 € HT

La dépense résultant des études concernées par ce marché sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal des exercices 2006, 2007 et 2008, aux

Chapitre 20 Compte 2021

Chapitre 23 Compte 2315

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des entreprises (dossier consultable par les Conseillers Communautaires, qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Voirie Circulation et Proximité - Tour Aquitaine – 4^{ème} étage)

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, en application de l'Article 28 du Code des Marchés Publics
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à cette consultation.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

M. PATRICK BOBET